II - HUMANISER LA MONDIALISATION

2. Propositions sur la responsabilité sociale des entreprises et des Etats

2.1. Multiplication des propositions : miracle ou mirage ?

16 mars 2011

Diversité des propositions

- Responsabiliser les entreprises (RSE)
- Responsabiliser les Etats (justice sociale)
- Partager la responsabilité sociale entre Etats et entreprises (projet de charte européenne)

Incertitude des effets

- Effets variables de la *soft law*
- Effets complexes du passage de la soft law à la hard law
- Effets pervers de la *hard law*

Références (par ordre de citation)

- M. Doucin, La responsabilité sociale des entreprises : l'engagement de la France, MAE, 1er oct. 2010
- W. Bourdon et Y Queinnec, Sherpa, *Réguler le s entreprises transnationales*, 46 propositions, in Cahiers de propositions du Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, déc. 2010
- J. Auric, Entreprises et ONG de solidarité internationale, quels objectifs ? janv. 2010
- MA Moreau, « Négociation collective transnationale : réflexions à partir des accords-cadres internationaux du groupe Arcelor-Mittal, », *Droit social*, 2009. 93
- Justice et mondialisation en droit du travail, dir. MA Moreau, H. Muir watt et P. Rodière, Dalloz, 2010
- La refondation des pouvoirs, Seuil, 2007, p. 154 s.
- John Ruggie, Guiding principles for the implementation of the UN Framework: Protect, Respect and Remedy, cf. CNCDH; Avis sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme, 24 avr. 2008; Avis en réponse à la consultation de John Ruggie, 20 janv. 2011.
- H. Ruiz Fabri, La dimension sociale de la mondialisation, séminaire 8 mars 2011, à paraître
- Déclaration OIT, Conférence internationale du Travail 86ème Session, Genève, 18 juin 1998 (Annexe rév le 15 juin 2010) http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/need-for-social-justice/lang--fr/index.htm
- A. Supiot, «Esquisse d'un accord-cadre relatif à l'extension de la protection sociale », in *Protection sociale et travail décent, travaux BIT, Semaine sociale Lamy*, 2006, p. 91 s.
- M. Delmas-Marty, «Le mou, le doux et le flou sont-ils des garde-fous?», in *Les transformations de la régulation juridique*, dir. J. Clam et G. Martin, LGDJ, 1998, p. 209s.; C. Thibierge, «Le droit souple», *RTDCiv* 2003. 599.
- O. Dutheillet de Lamothe, *La Déclaration de l'OIT de 1998, laboratoire de la dimension sociale de la mondialisation*, séminaire 8 mars 2011, à paraître
- *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, BIT, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Genève, 2004.
- Résolution AG Onu, 63^{ème} session, A/RES/63/199, 12 mars 2009.
- Étude conjointe du BIT et du Secrétariat de l'OMC, 2007, http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/ilo_f.pdf
- ZHENG Aigin, Libertés et droits fondamentaux des travailleurs en Chine, L'Harmattan, 2007
- Conseil d'Etat (Section sociale 19 oct. 2005 Confédération générale du Travail, n°283471 recueil p.430
- Cour de cassation (Soc. 1^{er} juillet 2008, n°07-44124, Bull. civ. V, n°146)
- Terry Olson, *L'affaire du Contrat nouvelle embauche (CNE) et la Convention OIT*, séminaire 8 mars 2011, à paraître
- F. Maupain, « Une Rolls Royce en mal de révision ? L'efficacité du système de révision de l'OIT à l'approche de son centenaire », *RGDIP*. 2010. 3, p. 465s.
- O. de Schutter, «Le contrôle du respect des droits de l'homme par les sociétés transnationales : le rôle de l'Etat d'origine » in *Justice et mondialisation en droit du travail*, précité, p. 107s.
- PCA, case no 2009-23, Chevron Corporation v. The Republic of Ecuador, Order for interim measures, 9.2.2011
- US Court of Appeals for the 2nd Circuit, Decision 16.08.2002, Docket No. 01-7756 (L); 01-7758 (C);
- US District Court Southern District of NY, Chevron v. S. Donziger et alia, Order, 8.2.2011, Opinion, 7.3.2011.
- X. Godinot, ATD Quart Monde, *Extrême pauvreté et gouvernance mondiale*, in Cahiers de propositions du Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, déc. 2010